

CONSEIL REGIONAL

27 juin 2014

VŒU : Pour une transparence et un vrai débat démocratique en matière de recherches minières en Bretagne

Le Conseil régional réuni en séance plénière le 27 juin 2014, au siège de la Région Bretagne, a décidé, à l'unanimité, d'adopter le vœu suivant :

Un projet d'arrêté octroyant un permis exclusif (pour cinq ans) d'exploration et d'exploitation de substances polymétalliques, dit projet de Merléac, est actuellement déposé sur une zone de 585 km<sup>2</sup>, de Moncontour à Gouarec, par la société Variscan, filiale du conglomérat Australien "Platsearch" (Australie, Singapour, Nouvelle-Zélande). Cinq autres demandes similaires pour une surface dépassant les 2 000 km<sup>2</sup> sont actuellement en cours : une à Loc-Envel près de Guingamp, deux en Maine-et-Loire, une dans la Sarthe et enfin une autre en Saône-et-Loire.

Notre interrogation porte sur la sincérité de la nature de ces demandes compte-tenu :

- de l'ampleur des surfaces concernées et des sommes engagées dans l'exploration sans garantie de résultats ;
- de la société ayant déposée ce permis, connue comme cherchant une rentabilité à court terme, et ceci d'autant plus qu'elle n'est pas spécialisée dans l'approvisionnement en France en métaux.

Le Conseil régional de Bretagne :

- demande aux instances compétentes de faire preuve de vigilance sur la nature des demandes d'exploitation et d'exploration de substances polymétalliques, ainsi que sur la gestion des contraintes et retombées environnementales ;
- demande à ces mêmes instances de vérifier le respect des objectifs affichés, afin que les sondages ne soient pas détournés au profit de toute autre exploration non déclarée ;
- exige un vrai débat démocratique ainsi qu'une transparence totale en cas de demandes de recherches minières.

**Vœu adopté à l'unanimité**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

035-233500016-20140627-Voeu\_minieres-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2014